



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise...) souhaitant mieux utiliser ses atouts dans ses choix d'évolution professionnelle : mobilité, mutation, réorientation, promotion, nouvelle fonction, création d'entreprise...

DURÉE

En moyenne entre 18h et 24h et selon les dispositifs de financement.

PRÉREQUIS

Cet accompagnement ne peut intervenir qu'après avis favorable de la recevabilité du certificateur.

La démarche de VAE sollicite des compétences langagières (communication orale et écrite en français). En cas de difficultés sur ces points, un relais sera proposé auprès des partenaires spécialisés.

DATES ET LIEU

Calendrier à définir en concertation avec l'accompagnateur.

Accompagnement proposé en région Centre-Val de Loire en présentiel ou en distanciel.

TARIF

En fonction :

- Du statut du bénéficiaire (privé, public)
- De la certification visée

Nous consulter pour étudier les possibilités de prise en charge selon la situation professionnelle.

Le tarif du parcours de VAE peut varier selon la certification visée (frais de jury, inscription...)

DOCUMENTS REMIS

- Le dossier de VAE et le référentiel de certification
- Des supports sont fournis pour aider à la formalisation de ses acquis

OBJECTIFS

L'accompagnement VAE est un appui pédagogique et méthodologique pour aider le candidat dans la formalisation de son dossier VAE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Accompagner le candidat jusqu'au dépôt de son dossier VAE et le préparer au jury.
- Amener le candidat à prendre la distanciation nécessaire afin de formaliser ses acquis à l'écrit et à l'oral.

PROGRAMME

L'accompagnement est défini comme une assistance méthodologique fournie au candidat pour l'aider à :

- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel de compétences du titre demandé
- Constituer la formalisation de ses acquis à faire figurer dans le dossier VAE
- Expliciter par écrit et par oral les éléments des compétences acquises en situation de travail

Un co-engagement de la démarche :

L'accompagnateur s'engage à solliciter la réflexion du candidat et le guidera dans :

- Le repérage dans son expérience des situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier
- La structure et la rédaction des preuves en adéquation avec le dossier, le référentiel et les attendus du jury
- La préparation au jury de validation

L'accompagné s'engage à être acteur de sa démarche :

L'écrit, le choix des activités à faire paraître dans le livret et l'envoi du dossier appartiennent au candidat.

Le rythme de l'accompagnement est déterminé en concertation entre le candidat et l'accompagnateur selon les disponibilités respectives, les objectifs définis et les exigences du certificateur.

CONSULTANTS ACCOMPAGNATEURS

Une équipe pluridisciplinaire de conseillers composée de psychologues du travail, conseillers en orientation professionnelle, professionnels de l'accompagnement, conseillers d'entreprise.

Expériences en bilan de compétences et VAE depuis la création de ces dispositifs.

SUIVI POST-ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de l'accompagnement, un entretien post-jury est proposé. Son objectif est d'analyser les préconisations du jury et d'élaborer un plan d'actions.

HANDICAP

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des personnes qui souhaitent réaliser une prestation (accompagnement individuel, formation...) afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.



02 47 25 24 65
conseil-oip@cma-cvl.fr

ORGANISME

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
CENTRE-VAL DE LOIRE**

28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 ORLÉANS

3006 Service & appel gratuits

bonjour@cma-cvl.fr
cma-cvl.fr

N° SIRET : 130 027 980 00056
N° de déclaration d'existence :
24450381045

*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat DATADOCK 0087513*



référéncé sur



PRESTATION INDIVIDUELLE

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours VAE adapté.

Un entretien de positionnement est formalisé pour identifier l'expérience, définir l'objectif et comprendre les attentes afin de personnaliser le parcours. Les conditions financières sont expliquées, un calendrier d'accompagnement et une convention sont remis.

Toute information demandée au candidat a un lien direct avec l'accompagnement et reste confidentielle (RGPD).

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Notre pédagogie se focalise sur la personnalisation de l'accompagnement et les exigences du certificateur. Le candidat est guidé tout le long du parcours VAE. Les séances d'accompagnement se réalisent sous la forme d'entretien individuel et/ou collectif.

La nature des entretiens est technique (entretien d'explicitation, récit de vie professionnelle). Le candidat dispose de temps de production individuelle entre deux rendez-vous.

PRISE EN COMPTE DE L'APPRÉCIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Une boîte de réclamations & suggestions est à la disposition de tous les visiteurs, à l'accueil général. Lors de la dernière séance d'accompagnement à la VAE, il est demandé à chaque bénéficiaire de compléter un questionnaire d'évaluation.

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Retrouvez sur notre site internet les taux de satisfaction des bénéficiaires, les taux des résultats et les certifications sur lesquelles nous accompagnons le plus.

Ces données sont mises à jour annuellement.

CMA CVL - Edition mars 2025 - Crédit photos : ©AdobeStock

CMA FORMATION

PÔLE ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

CHER (18)
15 rue Henri Dunant
18000 Bourges

INDRE (36)
164 avenue John Kennedy
36000 Châteauroux

LOIR-ET-CHER (41)
16 rue de la Vallée Maillard
41000 Blois

EURE-ET-LOIR (28)
2 allée des Atlantes
28000 Chartres

INDRE-ET-LOIRE (37)
36-42 route de St-Avertin
37200 Tours

LOIRET (45)
28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 Orléans

02 47 25 24 65
conseil-oip@cma-cvl.fr

